

LA CONCESSION D'EMBLÈMES HÉRALDIQUES (ARMOIRIES, DRAPEAUX ET INSIGNES)

1
mois

•OUVERTURE DU DOSSIER (1 mois).

- Le demandeur fait parvenir sa demande à l'Autorité héraldique du Canada (AHC).
- Le héraut d'armes du Canada recommande au chancelier d'armes ou au vice-chancelier d'armes que des emblèmes héraldiques (armoiries, drapeau et/ou insigne) soient concédés au demandeur
- Un mandat est signé autorisant le héraut d'armes du Canada à procéder.
- Une facture des frais administratifs est envoyée au demandeur.

1 à 3
mois

•RECHERCHE ET PROPOSITION DE CONCEPT (1 à 3 mois).

- Un héraut définit avec le demandeur les thèmes à inclure dans le concept.
- Le héraut d'armes du Canada approuve les emblèmes héraldiques développés par le héraut.
- Une description écrite du concept, incluant les différents éléments et leur signification est envoyée au demandeur pour son approbation.

6 à 8
semaines

• ART PRÉLIMINAIRE (6 à 8 semaines).

- Un artiste accrédité de l'Autorité héraldique du Canada crée le premier dessin des armoiries, drapeau et/ou insigne proposé(s).
- Le dessin préliminaire est envoyé au demandeur pour son approbation, avec la facture de l'artiste.

2 à 3
mois

• ART FINAL, CALLIGRAPHIE ET LETTRES PATENTES (2 à 3 mois).

- L'artiste peint à la gouache les emblèmes héraldiques; une photocopie couleur est envoyée au demandeur avec la facture de l'artiste.
- Un calligraphe inscrit le texte des lettres patentes concédant les nouveaux emblèmes héraldiques au demandeur; la facture du calligraphe est envoyée au demandeur.
- Le héraut d'armes du Canada signe le document auquel est apposé le sceau de l'AHC.

2 à 4
semaines

• ENVOI ET PUBLICATION (2 à 4 semaines).

- Le document est professionnellement photographié.
- Les lettres patentes, le document de symbolisme et des photos digitales des emblèmes héraldiques sont envoyés par la poste au demandeur lorsque tous les paiements ont été effectués.
- Au cours des 12 mois suivants, l'annonce de la concession est publiée dans la *Gazette du Canada* et les emblèmes héraldiques sont ajoutés à la version en ligne du Registre public des armoiries, drapeaux et insignes du Canada.